

Où en savoir plus ?



Vous pouvez trouver des documents d'orientation et des informations complémentaires en scannant le code QR ou en visitant www.fincen.gov/boi.

Inscrivez-vous aux [mises à jour FinCEN](#) pour recevoir des mises à jour immédiates par e-mail sur le Beneficial ownership.



Cette brochure est uniquement explicative et ne complète ni ne modifie aucune obligation imposée par la loi ou la réglementation.

Veuillez également noter que les exigences de déclaration de certaines personnes et entités ont été affectées par une décision de la Cour fédérale. Pour plus d'informations, veuillez consulter www.fincen.gov/boi.

VERSION 1 – Publiée en avril 2024

Introduction à la déclaration des informations sur les bénéficiaires effectifs



À cause d'une ordonnance récente d'un tribunal fédéral, les sociétés déclarantes ne sont pas actuellement tenues de fournir des informations sur les bénéficiaires effectifs au FinCEN et ne sont pas tenues responsables si elles ne le font pas tant que l'ordonnance reste en vigueur. Les orientations suivantes doivent être considérées comme une réponse aux exigences à partir du moment où l'ordonnance est annulée. Toutefois, les sociétés déclarantes peuvent continuer à fournir volontairement des rapports d'information sur les bénéficiaires effectifs. Pour en savoir plus, consultez le site web fincen.gov/boi.

En 2021, le Congrès a adopté une loi bipartite portant sur la transparence des entreprises (le Corporate Transparency Act), afin de lutter contre le financement illégal. Cette loi oblige de nombreuses entreprises exerçant des activités aux États-Unis à communiquer des informations concernant les personnes qui les possèdent ou les contrôlent.



Réseau de répression des crimes financiers
Département du Trésor des États-Unis
www.fincen.gov/boi

Nouvelle exigence fédérale de déclaration des informations sur les bénéficiaires effectifs (Beneficial Ownership Information – BOI)

Depuis le 1er janvier 2024, aux États-Unis, de nombreuses entreprises doivent communiquer des informations sur leurs bénéficiaires effectifs (les personnes qui possèdent ou contrôlent effectivement une entreprise) au Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN), un bureau du département américain du Trésor.

Le communication de ces informations est simple, sécurisée et gratuite. La déclaration des informations sur les bénéficiaires effectifs n'est pas une exigence annuelle. À moins qu'une entreprise n'ait besoin de mettre à jour ou de corriger des informations, il suffit de soumettre cette déclaration une fois.

Assurez-vous de consulter le [Guide de conformité pour les petites entités](#) du FinCEN, qui présente des informations afin d'aider les petites entreprises à se conformer à cette exigence de déclaration.

Qui doit soumettre une déclaration?

Les entreprises tenues de soumettre une déclaration sont appelées « **entreprises déclarantes** ». Les entreprises déclarantes peuvent devoir obtenir des informations auprès de leurs bénéficiaires effectifs et déclarer ces informations au FinCEN.



Votre entreprise peut être amenée à déclarer des informations sur ses bénéficiaires effectifs dans les cas suivants :

1. c'est une société, c'est une société à responsabilité limitée (SARL) ou elle a été autrement créée aux États-Unis par la soumission d'un document auprès d'un secrétaire d'État ou de tout bureau similaire en vertu de la loi d'un État ou d'une tribu indienne ; ou
2. c'est une entreprise étrangère et elle a été enregistrée pour exercer ses activités dans un État américain ou une tribu indienne en vertu d'une telle soumission de document.

Qui n'a pas à soumettre une déclaration?

Vingt-trois types d'entités sont exemptés des exigences de déclaration d'informations sur les bénéficiaires effectifs, notamment les sociétés cotées en bourse, les organisations à but non lucratif et certaines grandes sociétés opérationnelles.



Le [Guide de conformité pour les petites entités](#) du FinCEN propose des listes de contrôle pour chacune des 23 exemptions, qui vous aideront à déterminer si votre entreprise est admissible à une exemption. Veuillez consulter le chapitre 1.2 du Guide pour plus d'informations.

Comment soumettre une déclaration ?

Les entreprises déclarantes déclarent les informations sur les bénéficiaires effectifs par voie électronique via le site Web du FinCEN à www.fincen.gov/boi. Le système fournit un accusé de réception une fois qu'une déclaration complétée est déposée auprès du FinCEN.

Quand soumettre une déclaration ?

Le FinCEN a commencé à accepter les déclarations le 1er janvier 2024.

- Si votre entreprise a été créée ou enregistrée avant le 1er janvier 2024, vous avez jusqu'au 1er janvier 2025 pour déposer une déclaration des informations sur les bénéficiaires effectifs (BOI).
- Si votre entreprise est créée ou enregistrée en 2024, vous devrez déposer une déclaration de BOI dans un délai de 90 jours calendaires à compter de la date de réception de la notification proprement dite ou de la publication de l'avis public indiquant que la création ou l'enregistrement de la société est effectif, selon la première éventualité.
- Si votre entreprise est créée ou enregistrée le 1er janvier 2025 ou après cette date, vous devrez déposer une déclaration de BOI dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la date de réception de la notification proprement dite ou de la publication de l'avis public indiquant que la création ou l'enregistrement de la société est effectif.
- Toute mise à jour ou correction des informations sur les bénéficiaires effectifs que vous avez précédemment déposées auprès du FinCEN doit être soumise dans un délai de 30 jours.